

'est-à-dire aintenant le monde que dont l'est allé, Avec les du Japon. hristophe d sur les rte. iciscains, s Ordre? époque, s de nos trouvait 'il y avait du Tiers- t l'Hôpital illus- 'ertiaire : ous dire le règle- la piété, e miséri- conservé ice alors le Louis t voulait e qu'elle la Cour conquête renaître 1882, se trouvait réuni dans la chapelle de Notre-Dame de Lourdes de cette paroisse, pour devenir la Fraternité de Québec. Déjà cependant il résument bien des dévouements. Déjà avaient travaillé à le former en recevant des Tertiaires isolés, bien des prêtres, les Supérieurs des PP. Oblats, de jeunes prêtres qui à Rome, au centre de la catholique, avaient appris à connaître et à apprécier le Tiers-Ordre, et parmi eux celui que nous pouvons nommer, l'un des fondateurs du Tiers-Ordre à Québec, et que, en ce moment, nous vénérons comme son protecteur puissant, son membre le plus distingué, en même temps que le Père bien-aimé de ce florissant diocèse.

« Ces éléments divers, recrutés dans la ville et les environs au nombre d'à peu près une centaine, avaient eu l'année précédente, en 1881 par conséquent, une occasion de se réunir, de se grouper et de préparer leur érection en Fraternité. Un fils de saint François, simple et pieux, était venu faire une visite au Canada. Il arrivait non seulement de France, non-seulement d'Assise, mais encore du lointain Orient où les Lieux-Saints ont pour gardiens séculaires les enfants du Séraphique Père. A le voir venir, on crut que c'était saint François lui-même, un frisson d'enthousiasme parcourut tout le peuple de cette vieille cité québecquoise, à qui l'un de ses anciens Evêques (Mgr de Saint-Vallier) avait expressément recommandé une grande dévotion pour saint François d'Assise. Au front de cet homme apparaissait comme une triple auréole : celle des anciens missionnaires du pays, celle des fils de saint François, celle des Pères de Terre-Sainte, il n'en fallait pas tant pour enthousiasmer un peuple toujours ouvert à tous les sentiments généreux.

« Le Tiers-Ordre en fut honoré et relevé, les membres dispersés purent se réunir, avoir une petite retraite, l'érection canonique fut décidée, les pouvoirs furent donnés par le R. P. Frédéric, l'autorisation accordée par Sa Grandeur Monseigneur l'Archevêque, alors Mgr Taschereau, et les Directeurs de la Fraternité nouvelle en même temps que ses fondateurs étaient les PP. Oblats. C'est Dieu, c'est Marie Immaculée qui les avaient choisis pour cette grande œuvre, ces apôtres que les Frères Mineurs rencontrent sur toutes les plages du monde comme des frères puinés ayant le même but : *evangelizare pauperibus*, les mêmes armes : la croix du Rédempteur, la même Patronne : Marie Immaculée.

« Ils étaient faits pour comprendre le Tiers-Ordre, ils le compri-